

I / SATISFACTION DES BESOINS FONDAMENTAUX DES PERSONNES AGEES

- Effectuer l'accueil et l'installation de la personne âgée dans l'établissement ;
- Veiller au confort et au bien-être de la personne âgée en respectant les techniques de manutention, par exemple :
 - Installation dans un lit ou un fauteuil ;
 - Choix de la position facilitant le fonctionnement de l'organisme (respiration, circulation...), correspondant aux affections et prévenant les mauvaises attitudes ;
 - Assistance à la personne âgée dans ses déplacements ;
 - Répondre aux sonnettes et intervenir en conséquence ;
 - Préserve l'autonomie et stimule la mobilité.
- Assister la personne âgée dans leur toilette ou leur habillage en fournissant une aide plus ou moins importante selon leur état : toilette, hygiène bucco-dentaire (dont prothèse dentaire...), shampoing, prothèse auditive... ;
- Assurer la réfection et le change des lits ;
- Gérer l'incontinence, par exemple :
 - Inciter à aller aux toilettes régulièrement ;
 - Présenter le bassin.
- Participer à la prévention des chutes :
 - Installation et contention (barrières et sangles...) ;
 - Couloirs encombrés et sols mouillés ;
 - Fauteuils roulants non freinés.
- Effectuer le service des repas et du goûter :
 - Réceptionner les plats et vérifie leur conformité avec les régimes prescrits ;
 - Installer la personne âgée pour le repas ;
 - S'assurer que les personnes âgées s'alimentent correctement, apporter une aide à celles qui ne peuvent manger seules et signale ceux qui s'alimentent peu ou pas; surveiller la déshydratation ;
 - Desservir la table et renvoie la vaisselle aux cuisines.
- Assurer la prévention d'escarre par un traitement approprié (massage, matelas anti-escarre...) ;
- Aider l'infirmier à effectuer les pansements et bandages ;
- Écouter la personne âgée, veille à la qualité de son environnement, en période de veille (participe dans la mesure du possible à l'animation de sa journée) et de repos (crée une atmosphère de calme, prépare la personne âgée pour la nuit).

II / PARTICIPATION À LA SURVEILLANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE

1. Etat physique

- Peut éventuellement préparer le matériel nécessaire aux interventions de l'infirmier : chariot, matériel à pansements... ;
- Peut aider l'infirmier lorsque ce dernier dispense les soins et effectue à sa demande des actes simples (pansements, ...) ;
- Peut distribuer les médicaments, sous la responsabilité d'un infirmier ;
- Préparer le nécessaire du résident en cas d'hospitalisation ;
- Participer à la surveillance de l'état de la personne âgée par exemple :
 - Le cas échéant, contrôle et inscription de la température et du pouls, contrôle de la respiration ;
 - Surveiller de la miction et de l'excrétion ;
 - Surveiller du débit des perfusions, changements des bouchons après préparation de ces derniers par l'infirmier...